CERTIFICAT DE PREPARATION MECANIQUE

L'équipage ..... certifie avoir effectué les réparations suivantes :

Immatriculation du véhicule : .....

13 RÉPARATIONS OBLIGATOIRES (CONTRÔLE GARAGISTE)

- ☐ 4 pneus neufs ou en très bon état (moins de 2 ans) et 2 roues de secours en bon état (matériel de sécurité obligatoire), équilibrage et parallélisme contrôlé
- ☐ 4 freins neufs avant arrière et liquide de frein purgé (matériel de sécurité obligatoire)
- ☐ Courroie distribution de moins de 5 ans ou 80000 kilomètres (remplacer le silentbloc moteur lors de l'intervention) et pompe à eau de moins de 5 ans
- ☐ Courroie d'alternateur de moins de 5 ans
- ☐ Joint de culasse neuf
- ☐ Huile de moteur vidangée et filtres à huile à huile, à air et essence neufs
- ☐ Batterie neuve ou de moins de 3 ans (changement des cosses)
- ☐ 4 bougies d'allumage neuves (voiture essence) ou 4 bougies de préchauffage neuves (voiture diesel)
- ☐ Remplacement ou révision de l'alternateur (moins de 2 ans) Panne récurrente !
- ☐ Contrôle des trains roulants (direction, rotules, silentblocs, roulements, amortisseurs...) et remplacement des pièces si anomalies
- ☐ Installation d'une plaque de protection (boîte de vitesse et carter) conforme aux spécifications
- ☐ Installation de deux anneaux de remorquage (avant et arrière) soudés sur le châssis conforme aux spécifications. Attelage remorque autorisé à l'arrière
- ☐ Prévoir une paire d'amortisseurs arrière supplémentaire

7 RÉPARATIONS RECOMMANDÉES (SANS CONTRÔLE)

- ☐ Embrayage en très bon état
- ☐ Contrôle du circuit de refroidissement et remplacement des durites abîmées
- ☐ Démarreur en bon état
- ☐ Transmissions droite et gauche en bon état (cardans)
- ☐ Nettoyage ou réfection des étriers de freins avant
- ☐ Nettoyage carburateur (voiture essence)
- ☐ Rampe barre LED pour être visible dans le désert

L'équipage doit avoir conduit au minimum 1500 kilomètres avec la Peugeot 205 avant de prendre le départ.

☐ L'équipage atteste sur l'honneur avoir effectué les réparations obligatoires demandées par l'organisation pour prendre le départ et s'engage à assumer les conséquences inhérentes à un défaut de préparation mécanique de son véhicule.

Date et signatures de l'équipage :

Date et signature du professionnel ayant réalisé ou contrôlé les réparations :